



## **Charte de l'écoutant** (en lien règlement intérieur)

- Nous manifestons du respect, de la considération et de la courtoisie à l'égard de toutes les personnes.
- Nous Respectons la confidentialité. Nous avons un devoir de discrétion
- L' "Appelant" est toujours l'acteur de ses choix. L'Écouteur éclaire si possible mais n'interfère pas, même si la demande lui est faite.
- Nous comprenons les difficultés et les émotions car nous les avons vécues nous-mêmes. Nous avons une attitude bienveillante, sans porter aucun jugement.
- L'échange d'expérience et l'enrichissement mutuel sont notre guide. Mais c'est l'appelant qui a la priorité absolue dans l'expression de son vécu.
- Nous nous refusons d'interférer avec les soins ou traitements médicaux.
- Au besoin, nous nous attachons à suggérer des pistes, non pas théoriques, mais que nous avons vécues et qui ont amélioré notre qualité de vie.
- Nous nous abstenons de tout prosélytisme politique et religieux
- Nous proposons à l'appelant d'adhérer à l'association à l'issue du premier contact, démarche symbolique signifiant que le "travail" du bénévole a une valeur.

### **Je soussigné**

**Nom,** ..... **Prénom,**.....

**Adresse complète** .....

.....

**J'adhère à cette Charte**

**Date**

**Signature**